

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 AVRIL 2014**

Le Conseil municipal s'est réuni en séance publique mercredi 23 avril 2014, sous la présidence de Mme Marielle DURET.

Présents : Michel ALLOIN, Florent BAUD, Flore CARUANA, Anne DESBIOLLES, Marc GIRELLI, Michel HARDY, Daniel JALLUD, Yvette MEYNENT, Pascal NICLOUD, Stéphane NOVEL, Thierry OGEL, Yann OREMUS, Séverine VAUDAUX, Evelyne VIGUIER.

Date de convocation : 14/04/2014
La séance débute à 20h30.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013 – BUDGET PRINCIPAL (n°23)

Madame le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal établi pour le budget principal au titre de l'exercice 2013. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 – BUDGET PRINCIPAL (n°24)

Sous la présidence de Mme Evelyne VIGUIER adjointe chargée des finances, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget principal 2013 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses 1 004 944.68 €
Recettes 1 083 655.94 €

Excédent de clôture : 78 711.26 €

Investissement

Dépenses 661 658.12 €
Recettes 535 034.49 €

Besoin de financement : 126 623.63 €

Hors de la présence de Mme Marielle DURET, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget principal 2013.

Votants : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

AFFECTATION DU RESULTAT 2013 - BUDGET PRINCIPAL (n° 25)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Marielle DURET, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2013 dont les résultats sont conformes au compte de gestion, décide :

- d'affecter au budget principal 2014 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2013 en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 «excédent de fonctionnement reporté».

Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2014 – BUDGET PRINCIPAL (n°26)

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif principal 2014.

Le Conseil municipal, vu le projet de budget primitif 2014,

- approuve le budget primitif 2014 arrêté comme suit :
 - o au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
 - o au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 022 401.08 €	1 022 401.08 €
Section d'investissement	1 587 780 36 €	1 587 780 36 €
TOTAL	2 610 181.44 €	2 610 181.44 €

Votants : 15
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 1

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013 – BUDGET EAU (n° 27)

Madame le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal établi pour le budget eau au titre de l'exercice 2013. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 – BUDGET EAU (n° 28)

Sous la présidence de Mme Evelyne VIGUIER adjointe chargée des finances, le Conseil municipal examine le compte administratif du budget eau 2013 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses 66 648.29 €
Recettes 115 761.67 €

Excédent de clôture : 49 113.38 €

Investissement

Dépenses 10 251.02 €
Recettes 145 800.02 €

Excédent de clôture : 135 549.00 €

Hors de la présence de Mme Marielle DURET, maire, le conseil municipal approuve à la majorité le compte administratif du budget eau 2013.

Votants : 14
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 1

AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET EAU 2013 (n°29)

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme Marielle DURET, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2013 dont les résultats sont conformes au compte de gestion, décide :

- d'affecter au budget 2014 eau le résultat de fonctionnement de l'exercice 2013 en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 «excédent de fonctionnement reporté».

Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2014 – BUDGET EAU (n°30)

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif eau 2014.

Le Conseil municipal, vu le projet de budget primitif 2014,

- approuve le budget primitif 2014 arrêté comme suit :
 - o au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
 - o au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	121 627.54 €	121 627.54 €
Section d'investissement	166 520.95 €	166 520.95 €
TOTAL	288 148.49 €	288 148.49 €

Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013 – BUDGET GRAND CLOS (n°31)

Madame le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal établi pour le budget Grand Clos au titre de l'exercice 2013. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 – BUDGET GRAND CLOS (n°32)

Sous la présidence de Mme Evelyne VIGUIER adjointe chargée des finances, le Conseil municipal examine le compte administratif du budget Grand Clos 2013 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses 0.00 €
Recettes 252 889.58 €

Excédent de clôture : 252 889.58 €

Investissement

Dépenses 154 939.75 €
Recettes 0.00 €

Déficit de clôture : 154 939.75€

Hors de la présence de Mme Marielle DURET, maire, le conseil municipal approuve à la majorité le compte administratif du budget Grand Clos 2013.

Votants : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

AFFECTATION DU RESULTAT 2013 - BUDGET GRAND CLOS (n°33)

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme Marielle DURET, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2013 dont les résultats sont conformes au compte de gestion, décide :

- d'affecter au budget 2014 Grand Clos le résultat de fonctionnement de l'exercice 2013 en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 «excédent de fonctionnement reporté».

Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2014 – BUDGET GRAND CLOS (n°34)

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif Grand Clos 2014.

Le Conseil municipal, vu le projet de budget primitif 2014,

- approuve le budget primitif 2014 arrêté comme suit :

- o au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- o au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	431 814.32 €	431 814.32 €
Section d'investissement	392 266.51 €	392 266.51 €
TOTAL	824 080.83 €	824 080.83 €

Votants : 15
 Pour : 15
 Contre : 0
 Abstention : 0

TAUX D'IMPOSITION DE 2014 DES 4 TAXES DIRECTES LOCALES (N° 35)

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de déterminer les taux d'impositions locales pour l'exercice 2014 et précise les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des quatre taxes directes locales, à savoir la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties et la contribution foncière des entreprises.

Madame le Maire précise que la fixation des taux proposés ci-dessous doit permettre de dégager pour l'exercice 2014, des recettes fiscales appelées à couvrir le besoin de financement des échéances d'emprunt pour équilibrer le budget ce qui implique une hausse des taux de l'ensemble des taxes d'habitation de 1.153946 % par rapport à l'exercice 2013.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- de fixer ainsi qu'il suit les taux d'imposition directe communale pour l'exercice 2014, taux qui seront reportés sur l'état 1259 COM

Taxes	Taux 2013	Taux 2014
Taxe d'habitation	14.75 %	17.02 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	13.42 %	15.49 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	89.74 %	103.56 %
Contribution Foncière des Entreprises	16.73 %	19.31 %

- de donner pleins pouvoirs à Madame le Maire, pour signer l'état n° 1259 COM décrit ci-dessus.
- d'indiquer que le produit fiscal attendu pour l'année 2014 est de 337 333 euros.

Votants : 15
 Pour : 14
 Contre : 0
 Abstention : 1

LISTE DES PARTICIPATIONS AUX DIVERS SYNDICATS

SYANE (remboursement dette capital) : 32 204,00 €
 SYANE (remboursement dette intérêts) : 22 708,00 €
 Alpes du Léman : 7 786.59 €
 Syndicat des Habères : 10 000.00 €
 SIVU Assainissement : 31 980.85 €
 Communauté de communes des 4 Rivières : 200.00 €

Epic OT/vallée verte : 11 500.00 €
TOTAL : 117 125.44 €

TARIF DES DROITS DE BRANCHEMENT D'EAU (N°36)

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un droit de branchement est facturé pour chaque nouveau raccordement au réseau d'eau potable.

Le montant actuel de ce droit, inchangé depuis le passage à la monnaie euro, est de 121.96 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- de fixer à 125.00 euros HT le droit de branchement au réseau d'eau potable.

Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

PRIX DU M³ D'EAU (N°37)

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu de délibérer sur les tarifs des recettes du budget de l'eau de l'exercice 2014.

Elle rappelle que, depuis 2012, la part communale du m³ est de 1.15 euros H.T.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- de fixer à 1.18 euros H.T. la part communale du m³ d'eau potable.
- d'appliquer ce tarif à compter de la campagne 2014 de relevé des compteurs

Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

PROCHAIN RENDEZ-VOUS

Conseil Municipal : jeudi 23 mai 2014 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance s'achève à 00h45.

Le Maire,
Marielle DURET